

**Bureau du 3 janvier 2005**

**Décision n° B-2005-2829**

objet : **Achat de 700 exemplaires d'un ouvrage spécifique sur l'histoire du territoire de la Communauté urbaine - Autorisation de signer le marché**

service : Cabinet du président - Direction de l'information et de la communication

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 22 décembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Les services de la communauté urbaine souhaitent pouvoir diffuser auprès de différents publics internes et externes des informations historiques expertes et de références permettant d'appréhender le plus efficacement possible le nouveau visage de l'agglomération.

Les Editions Xavier Lejeune viennent d'éditer un ouvrage « Atlas historique du Grand Lyon – Formes urbaines et paysages au fil du temps » dont le collectif d'auteurs est dirigé par MM. Charles Delfante et Jean Pelletier. Il s'agit en fait d'une véritable encyclopédie à l'iconographie abondante présentant plus de 400 illustrations inédites, dans un album relié de 256 pages, dos carré cousu, en format 25 x 36.

L'ouvrage dont la genèse remonte à plusieurs années sera ainsi diffusé auprès des élus de la communauté, des services et de leurs partenaires pour les 3 années à venir.

Il sera aussi offert aux invités de marque élus ou personnalités.

La commission permanente d'appel d'offres du 19 novembre 2004, sur proposition de la personne responsable du marché, a attribué le marché au prestataire sus-visé, Editions Xavier Lejeune ;

Vu ledit projet de marché ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** monsieur le président à signer avec la société Editions Xavier Lejeune le marché négocié sans mise en concurrence en application des articles 34 et 35-III-4° alinéa- du code des marchés publics pour un montant de 40 000 TTC pour l'achat de 700 ouvrages.

**2° - Les dépenses** correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2005 - compte 623 800 - fonction 023 – LG 015662.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,